

APPEL À TOUS LES SALARIÉS DU TRANSPORT DE FONDS ET VALEURS



Le 21 septembre 2017 la lutte continue.

Salariés du Transport de Fonds et Valeurs il faut prendre vos affaires en main et continuer l'action. Il est urgent de stopper la marche écrasante et dictatoriale du gouvernement et combattre les ordonnances de la Loi Travail voulues par Macron et le MEDEF qui suppriment une grande partie de vos droits, de nos droits tels que :

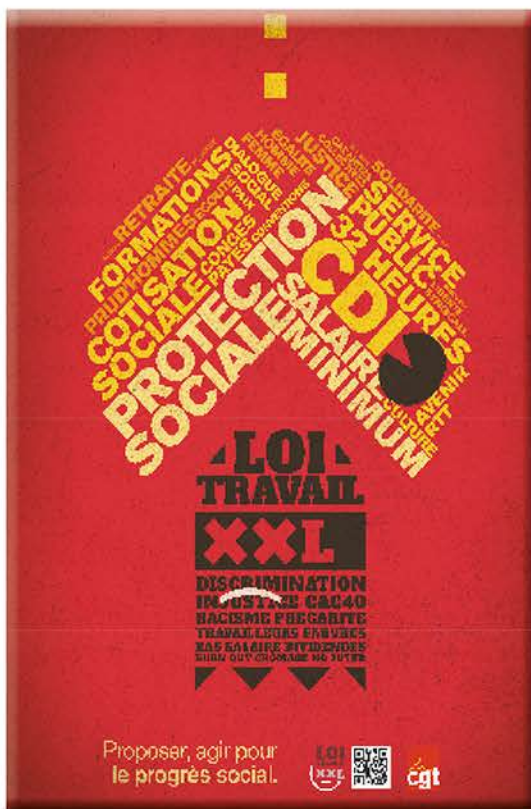
» Dérogation aux 35h, durée légale du travail et seuil de déclenchement des heures supplémentaires actuelles.

» Possibilité de déroger aux conditions d'ancienneté dans l'entreprise.

» Le relevage des seuils sociaux visant à supprimer de la représentativité dans certaines entreprises déjà bien mises à mal.

» Accords d'entreprise dérogeant aux accords de branche et/ou conventions collectives (ce qui créera une concurrence déloyale entre les entreprises).

» Thèmes, contenus, périodicités des négociations salariales dans une limite de 4 ans (1 an actuellement).



» Mesures de licenciements facilitées. (soit-disant pour créer de l'emploi).

» Limite à 1 an (3 actuellement) pour saisir le Conseil des Prud'hommes.

» Plafonnement des indemnités prud'homales.

» Durée de période d'essai sans limitation.

» Le CDI de projet, sur une mission donnée et qui s'arrête à la fin du dit projet.

» Fusion des Instances Représentatives du Personnel afin qu'elles aient moins de poids dans l'entreprise.

» Etc....

LES ORDONNANCES MACRON TUENT NOS DROITS ET DONNENT TOUT POUVOIR AU PATRONNAT !

LE RAPPORT DE FORCE S'IMPOSE !

Le 21 septembre & dès le 25.

FAISONS FRONT À CE GOUVERNEMENT ET À CE PRÉSIDENT QUI INSULTE LES SALARIÉS



PLUS AUCUNE SALARIÉE, PLUS AUCUN SALARIÉ NE SERA À L'ABRI



#ON BOUGE LE 21 & DÈS LE 25...

Notre secteur d'activité ne sera pas épargné par ces réformes violentes

Le temps de travail

Sur le temps de travail et son allongement au-delà de 35 heures !

Travailler plus pour gagner moins sera la norme

Les licenciements

Les licenciements seront facilités dans le cadre de changements de conditions de travail, de poste de travail et/ou de réorganisation

SI VOUS LES REFUSEZ !

Les salaires évoluent peu ou pas

Les éventuelles augmentations sont systématiquement minimalistes, régulièrement différées, avec à la clé, une remise en cause par le patronat du secteur de la Négociation Annuelle Obligatoire, en proposant des accords NAO tous les 2 ans !

L'ancienneté

Quant aux dispositions sur l'ancienneté (qui dernièrement ont créé un climat conflictuel entre organisations patronales du secteur), et particulièrement aux salariés(es) dans leurs applications, à peine étendues à l'ensemble de la profession : elles pourront subir des dérogations !

Heures supplémentaires

Par période de 3 ans, les heures supplémentaires seront minorées à l'extrême, voire inexistantes, par la modulation du temps de travail et pour couronner le tout, votre disponibilité à l'entreprise sera amplifiée par le travail effectif de jours fériés et dimanches

TOUT SERA POSSIBLE !



Travailler plus longtemps est la litanie que chaque gouvernement nous sert à chaque élection présidentielle. Alors qu'il est clairement établi que les ouvriers/employés vivent moins longtemps par l'usure du travail. Ces «nantis» comme dit le Président «ceux qui réussissent», en fait ses amis, osent nous préconiser de mourir au travail en quelque sorte ! Alors, qu'ils sont sciemment en train de détruire la Sécurité Sociale, et notre régime de retraite qui a d'ores et déjà été mis à mal. Alors à qui profite le crime ?

Toutes ces dispositions de régressions sociales vont permettre aux employeurs de licencier sans contrainte, de négocier au moins-disant social, ce qui se pratique déjà, mais avec la facilité de contourner les organisations syndicales qui résistent, avec le référendum. C'est réduire à peu de chose la démocratie sociale, détruire des emplois et généraliser la précarisation des salariés.

→ Que deviendra la prime de risque ?

Les primes de risque obtenues par les luttes, que deviendront -elles au-delà de l'utilisation du VL, particulièrement avec le développement des nouvelles technologies bancaires et des moyens de paiement.

→ Que deviendront nos emplois ?

Les effectifs régressent d'année en année (réorganisations, plans sociaux....)

→ Que va devenir le Congé de Fin d'Activité après 2018 ?

Il y a inquiétude à avoir après les annonces sur la remise en cause des régimes dits spéciaux. Pourtant le CFA dans notre profession permet :

- la prise en compte de la pénibilité mais également la dangerosité de nos métiers,
- Il permet de remplacer un départ par une embauche !

C'est plus efficace que l'Arlésienne de M. Gattaz qui promettait la création d'1 million d'emplois après l'obtention sans contreparties de plusieurs milliards de CICE pour les entreprises !

ENSEMBLE - faisons-nous entendre HAUT et FORT le 21 et dès le 25 SEPTEMBRE !

Ne rien dire - Ne rien faire - C'est consentir et accepter le pire
AGIR - RÉSISTER - LUTTER
c'est refuser l'inacceptable, l'insupportable,
Etre acteur de sa vie professionnelle et sociale
c'est être solidaire